

**Assemblée générale**

Distr. générale  
31 octobre 2000  
Français  
Original: anglais

**Cinquante-cinquième session**

Point 19 de l'ordre du jour

**Admission de nouveaux Membres  
à l'Organisation des Nations Unies****Lettre datée du 31 octobre 2000, adressée au Secrétaire général  
par le Président du Conseil de sécurité**

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir transmettre à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-cinquième session le texte de la résolution ci-après [résolution 1326 (2000)] relative à l'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies, que le Conseil de sécurité a adoptée à sa 4215e séance, le 31 octobre 2000 :

« *Le Conseil de sécurité,*

*Ayant examiné* la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République fédérale de Yougoslavie (S/2000/1043),

*Recommande* à l'Assemblée générale d'admettre la République fédérale de Yougoslavie en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies. »

Je tiens à signaler que, lors de l'adoption de la résolution susmentionnée, le Conseil de sécurité a décidé d'invoquer les dispositions du dernier paragraphe de l'article 60 de son règlement intérieur provisoire pour soumettre sa recommandation à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-cinquième session.

Conformément au paragraphe 2 de l'article 60 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, je vous prie également de transmettre pour information à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, les procès-verbaux des 4214e et 4215e séances du Conseil de sécurité au cours desquelles a été examinée la demande d'admission de la République fédérale de Yougoslavie.

Le Président du Conseil de sécurité  
(*Signé*) Martin **Andjaba**